

Plan d'action 2026-2030 de la Stratégie d'intervention pour l'avenir du lac Saint-Pierre

Soutien à l'agriculture durable, à la biodiversité et au rétablissement de la perchaude

Juin 2026

Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

UN ÉCOSYSTÈME UNIQUE EN DIFFICULTÉ

Le lac Saint-Pierre constitue un milieu exceptionnel reconnu comme [région de biosphère](#) par l'UNESCO et comme zone humide d'importance internationale, selon la convention de Ramsar. Dans sa plaine inondable et son bassin versant, des activités humaines ont transformé ce milieu sensible et engendré des pertes d'habitats fauniques. Signe de cette détérioration, le déclin de la perchaude a mené à l'instauration, en 2012, d'un [moratoire sur la pêche commerciale et sportive de cette espèce](#). Ce moratoire a été reconduit en 2017 et 2022. En avril 2026, des restrictions supplémentaires pour la pêche [au grand brochet](#), [au doré jaune et au doré noir](#) sont entrées en vigueur pour le fleuve Saint-Laurent, y compris le secteur du lac Saint-Pierre.

STRATÉGIE D'INTERVENTION POUR L'AVENIR DU LAC SAINT-PIERRE

La Stratégie, portée conjointement par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) et le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ), a été déployée en 2013 de concert avec les acteurs du milieu. Elle vise à améliorer l'état de santé du lac Saint-Pierre tout en favorisant la pratique d'une agriculture durable.

Deux volets de la Stratégie ont été mis en place en 2018 dans le cadre de la mesure budgétaire pour la conservation du lac Saint-Pierre :

- Le [Programme pour la conservation du lac Saint-Pierre](#), administré par la Fondation pour la biodiversité et la faune du Québec, soutenait des projets de restauration d'habitats et d'amélioration de la qualité de l'eau. Grâce au travail de plusieurs partenaires, 435 hectares d'habitats fauniques faisant partie du littoral du lac Saint-Pierre ont été restaurés depuis 2016 ou sont en voie de l'être. De plus, 350 hectares d'habitats fauniques existants ont été améliorés;
- Le [Pôle d'expertise multidisciplinaire en gestion durable du littoral du lac Saint-Pierre](#) (Pôle d'expertise) avait pour mandat de proposer une stratégie d'intervention dans la zone littorale pour favoriser la mise en place d'une agriculture durable, adaptée et respectueuse de l'écosystème du lac Saint-Pierre et pour soutenir la restauration de milieux prioritaires.

En 2024, le Programme pour la conservation du lac Saint-Pierre a pris fin et le Pôle d'expertise a publié ses [recommandations](#). Ces dernières ont jeté les bases d'une démarche de concertation avec les acteurs du territoire du lac Saint-Pierre et contribué à l'élaboration du plan d'action 2026-2030 de la Stratégie, assorti d'un cadre financier.

PLAN D'ACTION 2026-2030

L'objectif du plan d'action 2026-2030 est de soutenir la transition vers une agriculture compatible avec l'écosystème du lac Saint-Pierre ainsi que la protection des milieux naturels, tout en générant des retombées environnementales, fauniques et culturelles. Le soutien financier gouvernemental vise à assurer, dès 2026, un accompagnement personnalisé et adapté aux producteurs agricoles de la plaine inondable du lac Saint-Pierre, ainsi qu'un soutien aux actions menées par les organismes environnementaux et les Premières Nations.

Concertation

À la suite de la publication des recommandations du Pôle d'expertise, le MELCCFP et le MAPAQ ont développé, en concertation avec les acteurs du milieu, un panier de solutions adaptées, destiné aux producteurs agricoles et aux acteurs du territoire du lac Saint-Pierre. Il est proposé sur une base volontaire aux producteurs agricoles ainsi qu'aux intervenants des secteurs agricole, environnemental, municipal, de même qu'aux Premières Nations, afin de permettre d'adapter progressivement les pratiques et de déployer des efforts de restauration dans les milieux prioritaires. Le contenu du panier de solutions se veut complémentaire aux initiatives existantes en matière de conservation de la biodiversité et de soutien à la mise en place de pratiques agroenvironnementales.

Référence à citer : MELCCFP et MAPAQ, 2026. *Plan d'action 2026-2030 de la Stratégie d'intervention pour l'avenir du lac Saint-Pierre*. Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs et ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. 2 p.

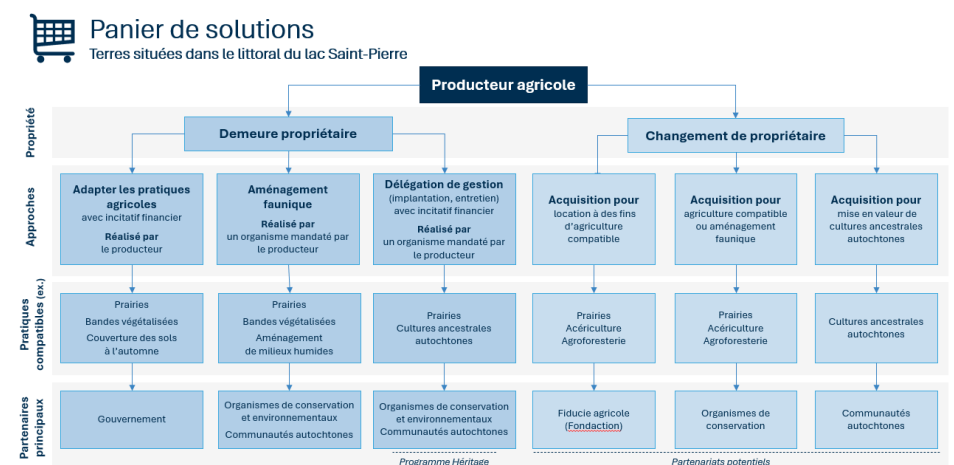
Approche et principes directeurs

Le plan d'action 2026-2030 est fondé sur une approche volontaire, collaborative et progressive visant à offrir aux producteurs agricoles du territoire un éventail d'options flexibles et adaptées pour favoriser une transition vers une agriculture durable. Le panier de solutions offre des options diverses, comprenant des solutions discutées localement. Les solutions sont adaptables aux réalités écologiques et aux contraintes socioéconomiques des producteurs. Son approche est fondée sur l'acquisition d'une vision régionale qui contribuera à l'atteinte d'objectifs globaux. Ses principes directeurs sont les suivants :

- ✓ Usage agricole maintenu;
- ✓ Adhésion volontaire;
- ✓ Solutions adaptables;
- ✓ Déploiement progressif;
- ✓ Collaboration (implication des acteurs pour l'atteinte d'un objectif commun);
- ✓ Accompagnement (soutien technique et financier).

Panier de solutions

Le panier de solutions propose différentes options, selon que le producteur agricole souhaite demeurer ou non propriétaire. Les options comprennent l'adaptation des pratiques agroenvironnementales par le producteur, la réalisation d'aménagements environnementaux et fauniques, la délégation de la gestion de prairies ou de cultures ancestrales autochtones ainsi que l'acquisition de terres par des organismes à des fins d'implantation de pratiques agricoles compatibles avec l'écosystème. La mise en œuvre des différentes options pourra s'appuyer sur des partenariats avec des acteurs environnementaux, agricoles, autochtones et gouvernementaux, selon le choix des producteurs agricoles.

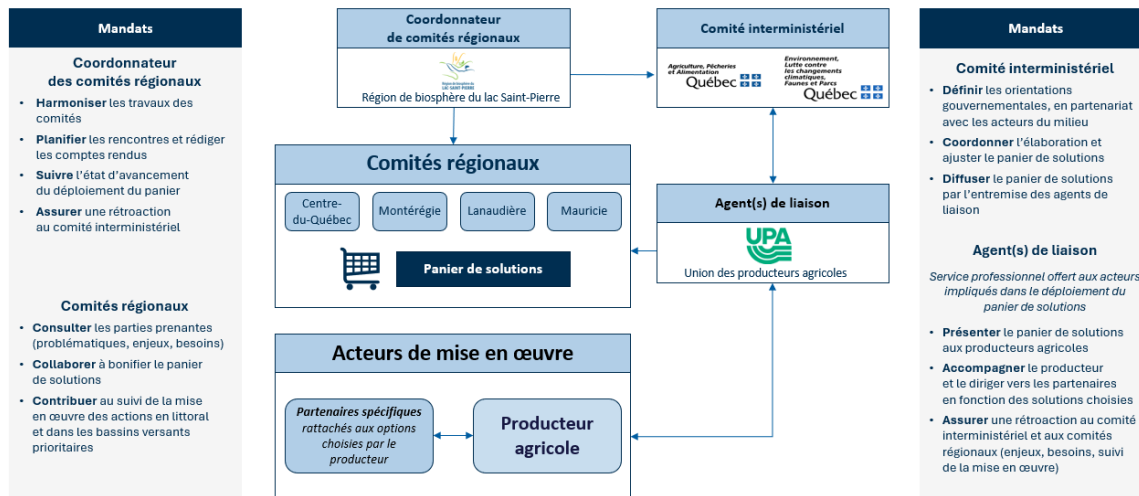


Stratégie de déploiement

Le panier de solutions sera mis à la disposition des acteurs du territoire selon une stratégie de déploiement spécifique à la situation particulière du lac Saint-Pierre pour :

- ✓ assurer un accompagnement efficace et personnalisé des producteurs agricoles;
- ✓ harmoniser les interventions entre les différents partenaires;
- ✓ garantir une compréhension uniforme des objectifs, des options et des modalités du panier;
- ✓ assurer une rétroaction continue du terrain vers les partenaires régionaux et les instances gouvernementales.

La stratégie de déploiement du panier de solutions repose sur une approche structurée et collaborative visant à assurer une mise en œuvre cohérente, régionalisée et évolutive. Elle s'appuie sur un comité interministériel responsable des orientations gouvernementales. Ce comité est composé de représentants du MELCCFP et du MAPAQ. Quatre comités régionaux permettront d'intégrer les réalités locales à la démarche. Les agents de liaison de l'Union des producteurs agricoles assureront le déploiement opérationnel auprès des producteurs en offrant un accompagnement personnalisé et en favorisant les échanges avec les partenaires appropriés, selon les solutions choisies. La coordination des comités régionaux par la Région de biosphère du lac Saint-Pierre permettra d'harmoniser les travaux et d'assurer le suivi du déploiement du panier. L'ensemble de la stratégie s'appuie sur une rétroaction continue entre le terrain, les partenaires régionaux et le comité interministériel, pour assurer une mise en œuvre harmonieuse du panier de solutions.



Volets d'intervention

Le plan d'action 2026-2030 comprend huit volets d'intervention pour soutenir la mise en œuvre du panier de solutions et pour en évaluer les bénéfices :

- Soutien aux initiatives de conservation et de restauration d'habitats fauniques**

Poursuivre la collaboration avec la Fondation pour la biodiversité et la faune du Québec dans le but de soutenir financièrement les porteurs d'initiatives volontaires de conservation et de restauration de milieux naturels et d'habitats fauniques.
- Soutien à l'implantation de prairies permanentes**

Mettre en œuvre le Programme Héritage élaboré par Canards Illimités Canada (CIC), en collaboration avec les acteurs régionaux. Cette nouvelle initiative vise la location de terres, de même que l'implantation et l'entretien de prairies permanentes, en collaboration avec les producteurs agricoles, sur une base volontaire.
- Évaluation de l'efficacité du plan d'action**

Suivre le déploiement des interventions et en mesurer les bénéfices environnementaux et fauniques en soutenant les activités de suivi réalisées en partenariat avec les acteurs du territoire et du milieu universitaire.
- Mise en œuvre d'une stratégie de déploiement du panier de solutions**

Mettre en œuvre une structure de gouvernance permettant le déploiement efficace du panier de solutions avec les acteurs du milieu dans le but de favoriser l'arrimage des actions, de prendre en compte les réalités régionales et de favoriser l'échange d'informations entre les parties prenantes. Ce soutien est offert aux comités régionaux et aux agents de liaison.
- Acquisition de terres agricoles compatibles avec les objectifs environnementaux**

Offrir un soutien financier visant l'acquisition de propriétés afin d'établir des cultures compatibles avec l'écosystème. Ces acquisitions pourraient être réalisées en partenariat avec des organismes de conservation ou avec la Nation W8banaki afin d'y établir un usage agricole compatible et d'implanter des cultures ancestrales.
- Soutien aux pratiques agroenvironnementales**

Offrir un soutien financier visant à poursuivre l'adoption par les producteurs de pratiques agroenvironnementales bénéfiques aux écosystèmes afin de contribuer à la réhabilitation du littoral du lac Saint-Pierre. Dans ce contexte, le MAPAQ a lancé, le 12 janvier 2026, [l'Initiative ministérielle de soutien à la transition aux pratiques agroenvironnementales en zone littorale du lac Saint-Pierre](#).
- Lutte contre l'érosion des secteurs prioritaires**

Réaliser des interventions visant l'aménagement de bandes végétales dans les secteurs les plus sensibles à l'érosion situées le long de cours d'eau de bassins versants prioritaires. Ce volet d'intervention vise à améliorer la qualité de l'eau des petits cours d'eau qui s'écoulent directement dans la zone littorale du lac Saint-Pierre.
- Valorisation des cultures compatibles (cultures pérennes, agroforesterie et cultures ancestrales portées par les Premières Nations)**

Soutenir des activités de recherche et de développement visant la valorisation des cultures pérennes, l'agroforesterie et les cultures ancestrales des Premières Nations.

Mise en œuvre et cadre financier

La mise en œuvre du panier de solutions se fera de façon progressive pour permettre aux entreprises et aux acteurs locaux de s'adapter. Deux des options du panier de solutions ont déjà été offertes au cours de l'hiver 2026 (volets 1 et 6). Des agents de liaison présenteront les diverses options aux producteurs, de concert avec les porteurs d'initiatives, et des comités régionaux seront formés en 2026 pour assurer un déploiement ordonné et concerté entre les divers acteurs impliqués.

Le cadre financier prévoit près de 44 M\$ pour le financement complet du panier de solutions et son déploiement. Comme il couvre les années financières 2025-2026 à 2030-2031, certains investissements ont déjà été confirmés en 2025-2026. Le cadre financier comprend un investissement de 5,3 M\$ annoncé dans le plan budgétaire de mars 2026 pour accompagner les parties prenantes dans la réhabilitation du lac Saint-Pierre. À cela, s'ajoutent 7,1 M\$ provenant du Fonds bleu, 4,5 M\$ du Plan nature 2030, 1,0 M\$ du Plan d'agriculture durable du MAPAQ et 26,1 M\$ du Fonds de protection de l'environnement et du domaine hydrique de l'État administré par le MELCCFP. Le cadre financier pourra être optimisé en fonction de sources de financement externes. La répartition des investissements entre les différents volets d'intervention sera précisée ultérieurement.

Bénéfices attendus

Le plan d'action contribuera à l'application de pratiques agricoles durables, au rétablissement d'habitats fauniques fonctionnels, à l'amélioration de la qualité de l'eau et au rétablissement des espèces fauniques en déclin. Au cours de la période 2026-2030, avec la collaboration des acteurs du lac Saint-Pierre, on prévoit améliorer les pratiques agricoles dans l'ensemble de la zone littorale et dans certaines des zones les plus sensibles à l'érosion le long des cours d'eau qui s'écoulent directement dans le littoral du lac Saint-Pierre. Selon le type de solutions choisies, les actions se traduiront par des bénéfices environnementaux et fauniques à court, moyen ou long terme pour l'écosystème du lac Saint-Pierre.

Pour plus d'information

Veillez écrire à StrategieLSP@environnement.gouv.qc.ca.